

Pandémie COVID – 19 :

La Mutuelle des Douanes reste aux côtés des familles douanières



Notre pays traverse depuis un an une crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité, et la communauté douanière dans son ensemble (douaniers mutualistes et non mutualistes) peut être impactée à plus d'un titre par cette pandémie.

Pour rappel, nous avons, tout au long de l'année 2020, apporté aux familles douanières notre soutien financier sur les différentes problématiques liées à la COVID 19.

Aujourd'hui, la Mutuelle des Douanes, votre mutuelle d'Action sociale et Solidaire, reste mobilisée et poursuit sa mission de soutien auprès de la corporation douanière.

La Mutuelle des Douanes vous témoigne cette année encore sa solidarité et met à votre disposition des aides et des services pouvant répondre à vos besoins spécifiques. **Les étudiants font l'objet d'une attention particulière de notre part.**



Opération chèque alimentation hygiène « Spécial Etudiants Boursiers » :

Les enfants boursiers d'adhérents douaniers (adhérents ou ayants droit à la Mutuelle des Douanes), âgés de 18 à 27 ans, peuvent bénéficier d'une aide mensuelle de 100 € sous forme de chèques services « Alimentation-Hygiène ».

(Justificatifs demandés)



Opération Prévention « Masques » pour les étudiants :

En octobre 2020, la Mutuelle des Douanes a envoyé un lot de 50 masques aux enfants étudiants de douaniers âgés de 18 à 27 ans. Les familles n'en ayant pas reçu, sont invitées à se rapprocher du siège de la Mutuelle des Douanes si elles le souhaitent.

(Justificatifs demandés)



En 2021, le Secours Exceptionnel Solidarité « COVID-19 » peut toujours être demandé dans les situations suivantes :

- Aide aux frais d'obsèques ;
- Aide aux frais de transport pour se rendre à des obsèques dans le cadre du COVID 19 ;
- Aide pour l'achat de matériel numérique pour les besoins familiaux ;
- Aide à la garde à domicile d'une personne âgée dont l'aidant familial est hospitalisé en lien avec le COVID 19, en complément de MGEFI-ASSISTANCE (09 72 72 39 19) ;
- Toute autre situation en lien avec le COVID-19.

*Toutes ces situations font l'objet d'une étude au cas par cas.
Aide accessible à toutes les familles douanières.
(Justificatifs demandés).*

Prière d'adresser votre demande à la Mutuelle des Douanes :

- Par mail à :
action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr
- Par envoi postal
(après la levée du confinement) à :
Mutuelle des Douanes - Bureau de
l'Action Solidaire, 118-130, avenue Jean
Jaurès, CS 40022- 75942 Paris cedex 19

**Pour toute situation liée
au COVID-19, vous pouvez également
vous renseigner en appelant le Bureau
de l'Action solidaire :**

- Tél : 01 40 03 94 47

**Pour toute demande concernant l'envoi
des masques, vous pouvez envoyer un
message à :**

- secretariat@mutuelledesdouanes.fr